

# VISA PREMIER

Guide des services d'assurance et d'assistance

**VISA**  
PREMIER

**BIAT**



# Guide des services d'assurance et d'assistance Carte VISA Premier

Votre carte BIAT VISA Premier vous offre, à travers un partenariat avec Afrique Assistance, une large panoplie de services d'assurance-assistance voyage à l'étranger pour vous-même ainsi que pour les membres de votre famille vous accompagnant lors de vos voyages à l'étranger.

Vous bénéficiez, sous certaines conditions et tel qu'indiqué dans le tableau ci-après, d'une couverture contre divers évènements pouvant survenir à l'étranger et entraîner des dépenses imprévues ou considérables : maladie, accident, perte de bagage, annulation ou retard de vol, etc ...

Pour bénéficier de ces prestations d'assistance, nous vous remercions de :

**1/** contacter **Afrique Assistance** avant tout engagement de dépenses aux coordonnées suivantes :

- **Téléphone** : +216 71 104 540 / +33 4 37 37 28 98 / +44 845 217 1379
- **E-mail** : afrocosiam@mapfre.com

**2/** communiquer les informations suivantes vous concernant :

- Nom/prénom, adresse en Tunisie, Numéro CIN et date de naissance
- Endroit où vous vous trouvez : pays, ville et localité, adresse exacte (n°, rue, hôtel Numéro de téléphone sur lequel il est possible de vous joindre éventuellement etc)
- Numéro de téléphone sur lequel il est possible de vous joindre

Lors de votre 1er appel, un numéro de dossier vous sera communiqué. Nous vous invitons à garder ce numéro en vue de le mentionner systématiquement lors de vos contacts ultérieurs avec Afrique Assistance pour le suivi de votre dossier d'assistance.

## **Renseignements Pratiques :**

Le titulaire de la carte VISA Premier est tenu de fournir tous les certificats, toutes les informations, consentements et preuves exigés par Afrique Assistance tels que :  
original des factures ou tout autre document matérialisant des dépenses médicales ou autres,  
tout rapport ou certificat médical, factures originales attestant l'achat des articles concernés,  
confirmation de la compagnie aérienne en cas de retard de voyage.

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assuré</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bénéficiaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Voyage Couvert</li> </ul>

Définition
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titulaire de la carte VISA Premier valide, âgé entre 18 et 85 ans, en voyage temporaire en dehors de la Tunisie et du pays de résidence ou d'origine de l'assuré.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membres de la famille : Conjoint et 3 enfants max à charge ( moins de 18 ans), voyageant ensemble.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les premiers 92 jours en dehors de la Tunisie et du pays de résidence ou d'origine de l'assuré.</li> <li>■ Exclusions : pays en situation de guerre, émeute, catastrophe naturelle ou autre cas de force majeure.</li> </ul>

## GARANTIE

- Evacuation d'urgence et/ou rapatriement suite à un accident ou à une maladie.
- Envoi de médicaments et/ou d'équipements médicaux.
- Dépenses médicales suite à un accident ou à une maladie
- Indemnité journalière en cas de prolongation de séjour pour maladie ou lésion (sur avis du médecin de Afrique Assistance).
- Rapatriement de corps en cas de décès.

## COUVERTURE

- 30.000 Euros/bénéficiaire
- Recherche et envoi des médicaments indispensables à la poursuite d'un traitement en cours.
- 30.000 Euros/bénéficiaire
- 60 Euros/nuitée, max 6 nuitées (soit max 360 Euros)
- Frais de Cercueil
- Transport : illimité.

## SPÉCIFICITÉS/ PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Etats de grossesse sauf complications imprévisibles / Convalescence et affections en cours de traitement / Maladies pré-existantes, chroniques ou congénitales.
- Les frais de médicaments ou d'appareils ainsi que les frais de douane restent à la charge du bénéficiaire.
- Convalescences et affections en cours de traitement et non encore consolidées / Maladies pré-existantes, chroniques ou congénitales.

## GARANTIE

- Visite d'un proche
- Rapatriement de la famille accompagnante
- Retour anticipé suite à un décès

## COUVERTURE

- Si le bénéficiaire est seul sur place hospitalisé pour une durée > 5 jours : Titre de transport aller/retour au départ de la Tunisie mis à la disposition d'un proche désigné par le bénéficiaire
- Prise en charge du retour des membres de la famille accompagnant le bénéficiaire en cas de d'évacuation d'urgence ou de rapatriement suite à un accident ou à une maladie du bénéficiaire
- En cas de décès d'un membre de la famille en Tunisie : Prise en charge du retour d'un bénéficiaire en Tunisie (Billet aller/retour).

## SPÉCIFICITÉS/ PRINCIPALES EXCLUSIONS

- L'assisteur se réserve le droit de réclamer les titres de transport détenus et non utilisés
- En tout état de cause une seule personne peut bénéficier de cette garantie.

## GARANTIE

- Retour anticipé pour une seule personne suite à un sinistre au domicile en Tunisie.  
+ billet Retour pour poursuite du séjour à l'étranger.
- Perte de bagages (si bagages non remis 48H après l'arrivée sur présentation de justificatifs).
- Annulation de voyage :  
Remboursement des frais non récupérables du billet et de la réservation d'hôtel en cas de :
  - \* Décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille proche
  - \* Non obtention de visa
  - \* Accident ou maladie grave de l'assuré.

## COUVERTURE

- Billet aller/retour mis à la disposition d'un des bénéficiaires
- 550 Euros/bénéficiaire
- 250 Euros par bénéficiaire avec un plafond de 1.200 Euros par carte/bénéficiaire/an

## SPÉCIFICITÉ/ PRINCIPALES EXCLUSIONS

- En tout état de cause une seule personne peut bénéficier de cette garantie.
- Attestation de retard ou de perte de bagages délivrée par la compagnie aérienne

GARANTIE	COUVERTURE	SPÉCIFICITÉ/ PRINCIPALES EXCLUSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Retard ou annulation de vol régulier (retard égal ou supérieur à 4 heures)</li>   <li>■ Retard d'arrivée de bagages (Retard de bagages égal ou supérieur à 6 heures)</li>   <li>■ Manquement de correspondance</li>   <li>■ Avance de fonds en cas de perte ou de vol de papiers, d'argent, de carte de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 150 Euros / bénéficiaire</li>   <li>■ 150 Euros / bénéficiaire</li>   <li>■ 200 Euros / bénéficiaire</li>   <li>■ 2.500 Euros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Certificat original du transporteur ou la plainte se rapportant au retard ainsi que les originaux des factures</li>   <li>■ Certificat original du transporteur ou la plainte se rapportant au retard ainsi que les originaux des factures</li>   <li>■ Suite à l'arrivée tardive du vol régulier et inexistence d'un moyen de remplacement dans un délai de 4 heures</li>   <li>■ Avance remboursable et avec signature d'un engagement de remboursement.</li> </ul>

## GARANTIE

- Assistance défense :

## COUVERTURE

- Frais d'avocat :  
3.000 Euros / bénéficiaire
- Avance caution pénale :  
3.000 Euros / bénéficiaire

## SPÉCIFICITÉ/ PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Avance remboursable et avec signature d'un engagement de remboursement.

**BIAT**

